

DOSSIER D'INFORMATION CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE

**ANNÉE SCOLAIRE
2021/2022**

Réunions d'information au conservatoire :

Mercredi 20 janvier 2021, à 18h

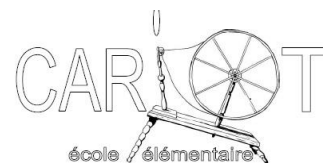
Samedi 30 janvier 2021, à 11h

Jeudi 11 février 2021, à 18h

Mercredi 10 mars 2021, à 18h



Conservatoire à rayonnement départemental
8 rue Ferrand – 59300 Valenciennes
03 27 22 57 32
conservatoire@ville-valenciennes.fr
<https://valenciennesconservatoire.valenciennes.fr>



Ecole élémentaire Cariot
5 rue du Cariot – 59300 Valenciennes
03 27 41 57 49
ce.0592425r@ac-lille.fr

LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSICALES

Pour qui ? Pour quoi ?

« Les classes à horaires aménagés musicales offrent à des élèves motivés par les activités musicales la possibilité de recevoir, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement. »

(Extrait de la circulaire du Ministère de Education Nationale du 2 août 2002)

L'école élémentaire du Cariot et le conservatoire à rayonnement départemental de Valenciennes organisent des **C**lasses à **H**oraires **A**ménagés **M**usicales (CHAM) depuis 2010, qui accueillent chaque année 100 élèves du CE1 au CM2.

Pour qui ?

La CHAM s'adresse à des enfants désireux de concilier un enseignement artistique approfondi avec une scolarité conforme aux programmes de l'éducation nationale.

L'inscription est possible à partir du niveau CE1.

L'aménagement d'horaire facilite une pratique de la musique pendant le temps scolaire, à raison de trois heures par semaine en CE1 et CE2 et de quatre heures par semaine en CM1 et CM2.

La formation musicale et chorale est assurée au sein de l'école élémentaire du Cariot par une équipe d'enseignants de l'Éducation nationale et de professeurs du Conservatoire.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà pratiqué la musique pour demander l'inscription en classe CHAM. Toutefois, les résultats aux tests d'aptitude permettront de départager les candidats en cas de forte demande.

Pour quoi ?

Les élèves reçoivent un enseignement musical basé sur l'écoute et le chant en ensemble. Le parcours et les contenus sont élaborés en concertation entre le Conservatoire et l'Ecole.

La proximité immédiate entre le conservatoire et l'école Cariot permet aux élèves de se rendre en toute sécurité de l'un à l'autre des établissements sans quitter l'enceinte des bâtiments. Sur le temps scolaire, des personnels dédiés accompagnent tous les déplacements organisés entre les deux structures.

Les projets artistiques d'envergure sont menés au cours de l'année scolaire, incluant des représentations publiques qui font partie intégrante de la formation.

D'abord et avant tout, le parcours en CHAM constitue une source d'épanouissement et d'enrichissement artistique et humain pour les enfants.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

L'enseignement général est identique à celui des classes non musicales et bénéficie d'un emploi du temps adapté dont l'organisation et l'équilibre sont validés par l'Inspection de Valenciennes-centre.

L'organisation des activités réunissant les élèves qui suivent un enseignement musical renforcé et ceux des autres classes, sera conçue de telle sorte que les classes à horaire aménagé ne constituent pas une filière qui regroupe de manière continue les mêmes élèves. A cet effet, le directeur organisera le décloisonnement des classes à horaire aménagé avec celles du même niveau.

L'enseignement musical est partagé entre les enseignants de l'école élémentaire du Cariot et les enseignants spécialisés du conservatoire à rayonnement départemental de Valenciennes, sous le contrôle du conseiller pédagogique en éducation musicale de la circonscription.

En CE1 et CE2 l'enseignement musical (3 h) s'organise de la façon suivante :

- *Formation musicale : 1h30 par semaine*
- *Pratique chorale collective : 45 min minimum par semaine*
- *Projet d'école / Ecoute-découverte au Conservatoire : 30 min*

En CM1 et CM2 l'enseignement musical (4 h) s'organise de la façon suivante :

- *Formation musicale : 1h30 par semaine*
- *Pratique chorale collective : 2x 45 min par semaine*
- *Projet d'école / Ecoute-découverte au conservatoire : 30 min*
- *Pratique instrumentale facultative (hors temps scolaire)*

La source d'épanouissement et d'enrichissement qu'apporte un parcours CHAM demande à ce que l'élève soit suivi et soutenu par ses parents.

En cas de difficulté avérée ou de nécessité, l'élève, pour son bien, pourra rejoindre une classe sans horaires aménagés. Cette décision serait prise en concertation entre l'équipe enseignante et les parents.

Admission en CHAM :

L'admission en CHAM est conditionnée à des tests d'aptitude qui se dérouleront le **23 mars 2021** :

- à 14h pour les élèves CP de l'école élémentaire du Cariot, à l'école
- à 17h30 pour tous les autres élèves, au conservatoire de Valenciennes

Les résultats de la commission d'admission en CHAM seront communiqués aux familles dans le courant du mois de mai, après validation par l'inspection académique.

L'entrée en classe CHAM peut donner lieu à dérogation vis-à-vis de l'affectation liée à la carte scolaire.

Dossier et examen des candidatures :

Les trois formulaires joints sont à remettre pour le **13 mars 2021 au plus tard** :

- au Conservatoire E. Bozza, 8 rue Ferrand 59300 Valenciennes
- à l'Ecole élémentaire Cariot, 5 rue du Cariot, 59300 Valenciennes
- à l'Ecole fréquentée par l'enfant en 2020/21 pour information

A l'issue des tests d'entrée, un jury composé de représentants du Conservatoire de Valenciennes, de l'école élémentaire du Cariot et de l'inspection de l'éducation nationale se prononcera sur l'admission des candidats en CE1, CE2, CM1 et CM2 CHAM. L'admission s'effectuera en fonction des places disponibles.

Les résultats seront communiqués au plus tard au début du mois de juin 2021.

Droits d'inscription et frais de scolarité :

L'inscription en CHAM est gratuite pour le parcours de formation musicale et vocale.
Des frais de scolarité s'appliquent au conservatoire en cas d'inscription en cursus instrumental (facultatif jusqu'au CM2) : frais pédagogiques et éventuellement location d'instrument.

Poursuite de la scolarité à l'issue des CHAM :

A l'issue du CM2, votre enfant aura bénéficié de quatre années en CHAM à l'école élémentaire.
Il pourra poursuivre son parcours sur le même mode grâce à la CHAM du collège Jean-Baptiste Carpeaux jusqu'au Brevet des collèges.
Le parcours CHAM ouvre sur l'ensemble filières pour la poursuite de la scolarité au Lycée.

Les équipes de l'école élémentaire du Cariot et du conservatoire de Valenciennes se tiennent à votre disposition pour toute information ou question relative à ce parcours.

MES NOTES

Area with horizontal dotted lines for writing notes.